



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rencontre annuelle des archivistes et représentants de la fonction archives des  
grands corps et opérateurs de l'État, 13 juin 2023**

## **L'accès aux archives des cabinets ministériels au prisme d'avis récents de la CADA**

**Jean-Charles Bédague  
Service interministériel des Archives de France**

# Synthèse de la collecte 2020-2022

Mission	Nombre de cabinets	Métrage linéaire	Volumétrie	Typologie
<b>Finances</b>	8 cabinets	110 ml	3 570 Go	(collecte systématique)
<b>Justice</b>	1 cabinet	53 ml	292 Go	20 messageries
<b>SPM</b>	5 cabinets	138 ml	676 Go	53 messageries + versements bureautiques
<b>Intérieur</b>	3 cabinets	30 ml	107 Go	3 messageries
<b>Education</b>	5 cabinets	97 ml	950 Go	55 messageries collectées + versements bureautiques
<b>Écologie</b>	8 cabinets	110 ml	1 980 Go	245 messageries (collecte systématique)
<b>Agriculture</b>	1 cabinet	20 ml	367 Go	57 messageries personnelles et fonctionnelles + 108 Go pour la bureautique.
<b>Culture</b>	1 cabinet	115 ml	162 Go	13 messageries
<b>Affaires sociales</b>	6 cabinets	99 ml	2 700 Go	74 messageries
<b>TOTAL</b>	<b>38 cabinets</b>	<b>772 ml</b>	<b>10804 Go (10,8 To)</b>	<b>520 messageries</b>

# Comparaison avec les précédentes campagnes

	<b>2012 Pour l'ensemble du mandat 2007-2012</b>	<b>2017 Pour l'ensemble du mandat 2012-2017</b>	<b>2022 Pour la période 2020-2022</b>
Métrage papier	2 557,4 ml	2 000 ml	772 ml
Métrage numérique	615 Go	9 To	10,8 To
Nombre de messageries	7		577
			Pas encore de versements de la Présidence et de l'Intérieur

# Contexte : l'émergence de demandes d'accès massives

## Des demandes inédites

- Qui portent sur des versements très récents
- Qui sont formulées au titre du code des relations entre le public et l'administration (loi CADA)
  - et non sur celui du code du patrimoine (loi Archives)

## Des demandes larges

- Qui portent
  - tant sur le papier que sur le numérique
  - tant sur la bureautique que sur la messagerie
- Qui ne portent pas sur une procédure administrative ou un dossier précis
  - mais sur des thématiques très larges, voire l'occurrence d'un mot ou d'une expression
- Qui ne mentionnent pas d'interlocuteurs précis au sein de l'administration

## Exemples de recherches

- « l'ensemble des correspondances reçues ou envoyées par Jean Castex et son cabinet mentionnant l'application Telegram »
- « l'ensemble des correspondances (courriers, e-mails ou autres) reçues ou envoyées par Jean Castex et son cabinet mentionnant les cabinets de conseil et les prestations intellectuelles »

# Des recherches complexes

Énormément de sources à dépouiller en raison de champs de recherche très vastes

Des sources collectées très récemment et pas encore classées ou décrites

Des enjeux techniques de consultation et de recherches par les archivistes

- « remonter une messagerie Outlook »

Des archives bureautiques comportant souvent

- Un classement propre à un pôle ou un conseiller
- Un nommage des fichiers qui n'est pas toujours suffisant pour en déduire le contenu

# Vérification de la communicabilité et occultations éventuelles

## Des enjeux de respect des règles de communicabilité

- Respect de la vie privée : beaucoup de mélange entre vie privée et vie professionnelle dans les échanges de courriels
- Analyse document par document pour déterminer la communicabilité

## Parfois nécessité d'occulter les mentions liées

- Impression du document électronique
  - Passage au feutre noir des éléments à occulter
  - Numérisation du document occulté
-

# De récents avis de la Commission d'accès aux documents administratifs

## Références

- Avis n° 20226355 et 20226362 du 15 décembre 2022
- <https://www.cada.fr/rechercher-un-avis>

## Une difficile équation à résoudre

- Permettre le droit d'accès à l'information publique
- Tout en ne mettant pas en péril le bon fonctionnement des services
  - notamment lorsque les demandes auraient pour effet de faire peser sur l'autorité saisie une charge disproportionnée au regard des moyens dont elle dispose
- Et tout en mettant en balance cette charge avec l'intérêt qui s'attache, pour le demandeur, à la communication des documents

## La reconnaissance d'un statut spécifique des Missions au regard du droit d'accès aux archives des cabinets

- Des services qui ont seuls la responsabilité des archives versées sous protocole
- L'importance de la relation de confiance avec l'équipe en place
- Intérêt général vs. intérêts particuliers